



Amende payée sur place toujours réclamée. Obtenir justificatif

Par Rogerdela

Bonjour,

J'ai payé mon amende (feu rouge grillé alors que j'étais à vélo) sur place en carte bleue mais j'ai reçu l'amende majorée et j'en suis même plus loin encore dans le processus.

J'ai déjà tenté des démarches sans succès. Peut-être que je m'y prends mal, que dois-je faire ?

Comme preuve je n'ai rien si ce n'est mon relevé bancaire.

C'était à Paris, est-ce que le commissariat de l'arrondissement où j'ai eu l'amende va être en mesure de me donner un justificatif de paiement ?

Par lavigie

Bonjour

Quelle idée de payer sur place !! bien naïf

Dans cette circonstance le verbalisateur dispose d'un carnet à souche , il doit remettre au contrevenant les feuillets 1et2 en quittance , c'est la preuve de paiement .

Le commissariat ignore totalement votre verbalisation et n'a aucun pouvoir ni renseignement à délivrer.

Tentez la réclamation vers l'OMP en expliquant votre situation

Comme votre relevé de banque ne fait pas apparaître un numero de contravention , je doute de l'issue en classement .

C'est d'ailleurs parce que le sois disant paiement n'est pas rattaché à un numéro de contravention,ou de numéro de quittance avec le numéro du verbalisateur et son service que l'amende majorée est émise et recouvrée par le trésor public.

Par Rogerdela

Merci de votre réponse.

L'OMP a mis 2 mois pour me répondre que je devais me procurer une preuve du paiement allégué au centre d'encaissement TSA 69089, 35908 Rennes Cedex.

Je suis aussi allé au Trésor Public division 2 des amendes de Paris et la guichetière a bien voulu faire une recherche avec le numéro de carte bleue mais elle n'a rien trouvé.

Quand je lui est parlé de l'huissier qui me poursuit elle m'a parlé d'une requête que je pourrais faire pour récupérer un peu d'argent si je payais l'huissier... qu'en pensez-vous ? Ai-je un espoir de revoir une partie de l'argent si je paye l'huissier ?